

Image not found or type unknown



droit du conseiller municipal

Par **Panchoa**, le **07/02/2013** à **16:21**

Je suis conseiller municipal de base dans une petite commune rurale.

Deux questions:

1 - Ai-je le droit de consulter les mails de la mairie et d'en prendre copie, sachant que celui qui m'intéresse est un mail du maire à la secrétaire de mairie, sur l'adresse mail de la mairie (et non pas son mail personnel)

2 - Ai je le droit de demander communication de la notation de cette secrétaire de mairie

Merci de vos réponses et bonne journée